



PHARES DE FRANCE

SAUVEGARDE ET ESSOR DU PATRIMOINE NATIONAL ET LOCAL

PDF

Présidence

Madame le maire
Madame Christine FAVIER
MAIRIE
8 rue de Tannay
58420 ASNAN

Ile Saint Louis, le 10 août 2017

Madame le maire,
Chère Madame FAVIER,

juste un petit mot pour renouveler nos remerciements quant à votre accueil lors de notre seconde visite dans la commune, que vous administrez depuis la dernière mandature.

Comme vous le savez, notre venue a été sollicitée par bon nombre des Asnantais. Ils souhaitent connaître l'association et son représentant qui s'engagent à sauver leur église. Nous avons été très heureux de l'accueil chaleureux et attentif de la quasi majorité des habitants.

Comme vous, les Asnantais demeurent très attachés à leur église, qu'ils considèrent, à juste titre, faisant partie de leur Histoire, leurs souvenirs, leur vie, leur environnement, leur avenir. Les en priver serait une erreur et une faute.

Cette rencontre a permis de constater deux éléments essentiels allant dans le sens que vous saurez prendre : la conservation de l'église.

Le premier élément est qu'il semble qu'un nombre infime de personnes de votre entourage vous ont coupée de la majorité de « vos » citoyens et de leurs profonds désirs et choix. J'ai moi-même rencontré ces deux, trois, voire quatre personnes, totalement isolées du reste de la population, totalement déconnectées de la réalité, violentes dans leur obsession suspecte de détruire l'église. Peut-être, ces rares personnes privilégient des intérêts personnels à l'intérêt collectif.

Le deuxième élément est la dissipation d'un malentendu important entre nous deux : quand nous parlions de la mise en sécurité de l'église, je pensais à 2017, vous pensiez à 2018. Bien sûr que la mise en sécurité doit être réalisée en 2017, même si vous et la préfecture avez pris les mesures pour protéger la population.



PHARES DE FRANCE

SAUVEGARDE ET ESSOR DU PATRIMOINE NATIONAL ET LOCAL

Vous avez souligné les délais d'obtention des subventions trop longs pour la mise en sécurité en 2017. C'est pourquoi notre association interviendra financièrement dès cette première phase de travaux, même si ces délais sont identiques à ceux pour obtenir les subventions de destruction que vous avez sollicitées. Ces demandes de subventions pour la sauvegarde de l'église auraient dues être faites depuis bien longtemps. Cependant, il est toujours facile de « souligner des choses » quand on n'est pas aux affaires. Ce ne sera ni mon discours, ni ma pensée.

Donc et afin de sauvegarder l'église d'Asnan, comme envisagé lors de notre première rencontre du 17 mai 2017 et comme promis lors de notre deuxième rencontre du 5 août 2017, nous allons vous faire une nouvelle proposition factuelle, en tenant compte de toutes vos informations, prérogatives et obligations.

Je crois qu'il est temps pour vous de réfléchir à envisager une autre issue pour le patrimoine d'Asnans et de songer à envisager d'organiser à l'automne un nouveau vote de la municipalité pour répondre vraiment aux souhaits de la vraie majorité des habitants et en tenant compte d'un élément nouveau : notre aide.

Il est capital de comprendre – et de faire comprendre - que nous sommes intervenus après le vote de la destruction et que les nouveaux éléments désormais en votre possession – qui seront confortés par notre prochaine proposition – et qu'il s'agira, non pas de changer d'avis, mais de prendre une nouvelle décision en fonction de ces nouveaux éléments.

Notre proposition répondra à l'attente de chacun, et aussi du nouveau sous-préfet qui saura être mieux à votre écoute et à celles des citoyens.

Ensemble, les habitants, vous, la municipalité, le préfet, le sous-préfet, la préfecture, le père François-Xavier RENEMEAU, le diocèse et nous, nous réussirons à sauver le patrimoine de la commune d'Asnans !

Croyez, Madame le maire, chère Madame FAVIER, en l'expression de mes salutations les plus cordiales et les plus sincères.


Didier Daquet

Abonnez-vous à notre chaîne YouTube :

<https://www.youtube.com/channel/UC1s47fYNTWB705YEljYMrjQ>

Aimez et partagez notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/associationpharesdefrance/>